

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 9
Présents : 6
Absents : 3
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
06/09/2023

Etaient présents :

Mme DEROY Perrine, M. TAUZIEDE Bernard, M. ROBERT François,
Mme HULSHOF Sabine, Mme LABORDE Aurélie, M. SAUQUES Kévin

Procurations :

Etait absent :

Etaient excusés : Mme CRUET Cynthia, M. CAZES Jérôme, Mme BLANCHARD Régine

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme DEROY Perrine

Décision modificative pour un titre émis en doublon au nom de la CNP en 2021

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la DGFIP une demande d'émission de mandat au nom de la CNP pour un montant de 1514,46 euros au motif qu'en 2021, un titre avait été, par erreur, émis deux fois.

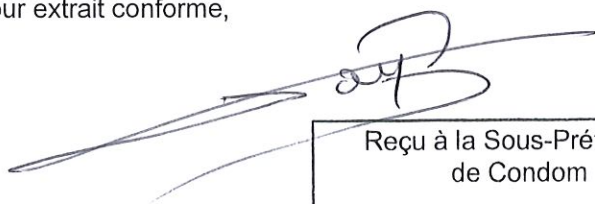
Or, le budget 2023 de la commune étant voté, et le compte 673 crédité à hauteur de 500 euros, il est nécessaire de porter le montant à 2100 euros afin que la somme de 1514,46 euros puisse être régularisée.

673 : 1600 euros à ajouter pour le porter à 2100 euros

60621 (combustible) : diminuer de 1600 euros donc inscrire au budget la somme de 10 400 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Pour extrait conforme,



Reçu à la Sous-Préfecture
de Condom

le 27 NOV. 2023

